

DEPARTEMENT

de
SEINE-MARITIMEARRONDISSEMENT
DE DIEPPE

CCAS d'EU

CCAS DE LA VILLE D'EU

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration

Séance du 22 Octobre 2024

Nombre de conseillers		
en exercice	présents	votants
13	8	11

Date de convocation
15 octobre 2024

Objet de la délibération

MODIFICATIONS
BUDGETAIRES M22
Délibération portant approbation
sur les modifications budgétaires
du SAAD du CCAS

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux octobre, à Eu, le Conseil d'Administration du CCAS de la Ville d'EU s'est réuni à la salle Michel Audiard, sous la Présidence de Monsieur Michel BARBIER, Président, en session, par suite de la convocation faite par Monsieur le Président, dans le délai voulu par la loi.

MME TURPIN Peggy, Directrice CCAS, désignée comme secrétaire de séance, procède à l'appel nominal.

Présents : M. BARBIER Michel, MME BRIFFARD Claudine, MME DUNEUFGERMAIN Thérèse, MME FIRION Isabelle, M. MONTERROSO, MME PARIS Christine, MME THOUVENEL Rolande, M. VASSELIN Julien.

Absents : MME BELLEVILLE Séverine, M. DANJEAN Laurent, MME MALLET Elisabeth, MME PLANCHON Agnès, MME VANDENBERGHE Isabelle.

En exercice : 13

Présents : 8

Pouvoirs : 3

Absents : 5

Nombre de voix :

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté du 27 décembre 2023 relatif au plan comptable M22 applicable aux établissements publics sociaux et médico-sociaux ;

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré décide les modifications budgétaires suivante sur le budget 20101 :

Envoyé en préfecture le 06/11/2024

Reçu en préfecture le 06/11/2024

Publié le

ID : 076-267601086-20241022-DEL2421-BF



DECISIONS MODIFICATIVES - BUDGET ANNEXE M22

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Dépenses	Montant	Recettes	Montant
2182 – matériel de transport	475 €		
2184 - mobilier	- 475 €		
TOTAL	0 €	TOTAL	

Fait et délibéré à EU
En séance du 22 octobre 2024

Pour Extrait Conforme,

Le Président du CCAS de la Ville d'EU,

Michel BARBIER